

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 29 SEPTEMBRE 2022

Délibération n°22-09-05a

ANNULE ET REMPLACE SUITE À ERREUR MATÉRIELLE

L'an deux mille vingt-deux et le 29 septembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil communautaire sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de Membres en exercice : 35
- Nombre de Membres présents : 26
- Nombre de votants : 33
- Date de la Convocation : 21 septembre 2022

**Objet : Administration - Décisions modificatives**

### DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY : M. Charles ZILLIOX -  
LA CHAPELLE-VILLARS : M. Jacques BERLIOZ (*Pouvoir de Mme Béatrice RICHARD*) -  
CHAVANAY : Mme Brigitte BARBIER (*Pouvoir de M. Patrick MÉTRAL*), M. Yannick JARDIN (*Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET*), Mme Nathalie BÉAL -  
CHUYER : M. Philippe BAUP -  
LUPÉ : M. Farid CHERIET -  
MACLAS : M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -  
MALLEVAL : Mme Christelle MARCHAL (*Pouvoir de M. Thomas PUTMAN*) -  
PÉLUSSIN : M. Michel DEVRIEUX (*Pouvoir de Stéphane TARIN*), Mme Franceline COMAS, Mme Martine JAROUSSE (*Pouvoir de Mme Agnès VORON*), Mme Corine ALLIOD-KOERTGE -  
ROISEY : M. Philippe ARIÈS (*Pouvoir de M. Michel BOREL*), M. Éric FAUSSURIER -  
SAINT-APPOLINARD : Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -  
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISET -  
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF : M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -  
VÉRIN : Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

### DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY : M. Patrick MÉTRAL (*Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER*), M. Jean-Baptiste PERRET (*Pouvoir à M. Yannick JARDIN*) -  
CHUYER : Mme Béatrice RICHARD (*Pouvoir à M. Jacques BERLIOZ*) -  
MALLEVAL : M. Thomas PUTMAN (*Pouvoir à Mme Christelle MARCHAL*) -  
PÉLUSSIN : Mme Agnès VORON (*Pouvoir à Mme Martine JAROUSSE*), M. Stéphane TARIN (*Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX*), M. Jean-François CHANAL -  
VÉRANNE : M. Michel BOREL (*Pouvoir à M. Philippe ARIÈS*).

### DÉLÉGUÉS ABSENTS :

VÉRANNE : Mme Martine MAZOYER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220929-22\_09\_05a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2022

Affichage : 09/01/2020

Il est nécessaire de modifier les écritures du Budget Base de Loisirs - BP 2022.

Les éléments suivants doivent être pris en compte :

- ajustement chapitre 20 : nouveau site internet.

section	chapitre	compte	Libellé	BP 2022	DM 1	DM 2	Total Budget 2022
ID	20	2031	Frais d'études	10 000,00 €		23 800,00 €	33 800,00 €
ID	20	2051	Logiciels			1 200,00 €	1 200,00 €
ID	21	2135	Installations générales	89 257,79 €	-4 000,00 €	-25 000,00 €	60 257,79 €
			<b>Total</b>			<b>0,00 €</b>	

Il est nécessaire de modifier les écritures du Budget Eau - BP 2022.

Les éléments suivants doivent être pris en compte :

- ajustement de crédits entre les chapitres 20 et 23 : maîtrise d'œuvre initialement prévue au chapitre 20.

section	chapitre	compte	Libellé	BP 2022	DM 1	DM 2	Total Budget 2022
ID	20	2031	Frais d'études	25 069,11 €		60 000,00 €	85 069,11 €
ID	23	2315	Opérations en cours instalaltions	1 415 000,00 €		-60 000,00 €	1 355 000,00 €
			<b>Total</b>		<b>0,00 €</b>		

Il est nécessaire de modifier les écritures du Budget Zone d'Activités Economiques - BP 2022.

Les éléments suivants doivent être pris en compte :

- erreur lors de la reprise du déficit d'investissement 2021.

section	chapitre	compte	Libellé	BP 2022	DM 1	Total Budget 2022
ID	001	001	Déficit d'investissement reporté	633 667,04 €	30 000,00 €	663 667,04 €
ID	16	168751	Emprunt GFP de rattachement	434 921,93 €	-30 000,00 €	404 921,93 €
			<b>Total</b>		<b>0,00 €</b>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220929-22\_09\_05a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2022

Affichage : 09/01/2020

Il est nécessaire de modifier les écritures du Budget Général - BP 2022.

Les éléments suivants doivent être pris en compte :

- suite erreur de reprise du déficit d'investissement du budget ZAE, remboursement au budget général moindre.

section	chapitre	compte	Libellé	BP 2022	DM 1	Total Budget 2022
IR	16	1678	Emprunts et autres dettes	434 921,93 €	-30 000,00 €	404 921,93 €
ID	23	2313	Constructions	1 412 881,02 €	-30 000,00 €	1 382 881,02 €
			<b>Total</b>			

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les décisions modificatives ci-dessus.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

- approuve les décisions modificatives ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220929-22\_09\_05a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2022

Affichage : 09/01/2020